

Une séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de East Angus a été tenue au lieu ordinaire des séances de ce conseil, le jeudi 22 septembre 2016 à 17h.

Sont présents : Son Honneur le maire Robert G. Roy, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Lyne Boulanger, Dany Langlois et Nicole Bernier formant quorum sous la présidence du maire.

La présente séance a été convoquée, à la demande de monsieur le Maire, Robert G. Roy, par un avis du secrétaire-trésorier du 21 septembre 2016 remis à tous les conseillers, ce même jour

Sont absents : Meagan Reid, Nicolas Lagueux et Josée Hayes

Bruno Poulin, secrétaire-trésorier est présent.

David Fournier, directeur général est également présent.

#### **2016-274           OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Proposé par la conseillère Lyne Boulanger

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

D'ouvrir la séance extraordinaire du 22 septembre 2016. Il est 17h09.

**ADOPTÉ**

#### **2016-275           ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par la conseillère Lyne Boulanger

À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

**ADOPTÉ**

#### **2016-276           DEMANDE D'AIDE FINANCIERE FEPTEU**

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance du Guide sur le programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU);

ATTENDU QUE la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FEPTEU et pour recevoir le versement de cette aide financière.

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

#### **Il est résolu que :**

- La Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme FEPTEU;
- La Ville s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme;
- La Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;

- La Ville s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FEPTEU associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts et directives de changement;
- Le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FEPTEU.

**ADOPTÉ**

**2016-277            LEVÉE DE LA SÉANCE**

Proposé par le conseiller Dany Langlois  
Appuyé par la conseillère Lyne Boulanger  
À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.  
QUE la séance soit levée. Il est 17h12.

**ADOPTÉ**

**Robert G. Roy, Maire  
Ville de East Angus**

**Bruno Poulin, Secrétaire-trésorier  
Ville de East Angus**

En signant le procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions.

**Certificats de crédit disponibles**

Numéro            Nom